



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCEP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	JUILLET 2018	AOÛT 2018	SEPTEMBRE 2018
	E 17	I 89	F 79

VILLES	DÉPARTEMENTS	MONTANTS (€)	N° CONTRATS
STRASBOURG	67	8 000,00	19040695
LYON	69	5 705,52	19023018
BALLAN MIRE	37	4 955,66	19025511
NINVILLE	52	4 760,58	19010374
LAON	02	4 064,84	19026611

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
DARDENAY	52	3 974,93	19027828	NOIZAY	37	2 016,87	16029798
BOURGUEIL	37	3 928,70	19009021	NOIZAY	37	2 016,08	16029794
MARLIENS	21	3 832,83	19014580	LIESSÉ NOTRE DAME	02	2 000,00	19040186
METZ	57	3 785,14	19029796	CROTELLES	37	2 000,00	19040788
MANDEURE	25	3 728,63	19030201	MOLSHEIM	67	2 000,00	19040791
CROTELLES	37	3 692,30	19032433	PARIS	75	915,60	10159386
METZ	57	3 558,27	19017826	AINGERAY	54	915,60	20030818
LAON	02	2 975,90	19032956	MANOM	57	915,60	20032420
ST CHRISTOPHE SUR LE NAIS	37	2 179,47	16034458	TOURS	37	915,60	20049095

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS (€)

Aisne	9 040,74	Haute-Marne	8 735,51	Rhône	5 705,52
Côte-d'Or	3 832,83	Meurthe-et-Moselle	915,60	Paris	915,60
Doubs	3 728,63	Moselle	8 259,01	TOTAL :	72 838,12
Indre-et-Loire	21 704,68	Bas-Rhin	10 000,00		

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

10159386	16034458	19014580	19025511	19029796	19032956	19040788	20032420
16029794	19009021	19017826	19026611	19030201	19040186	19040791	20049095
16029798	19010374	19023018	19027828	19032433	19040695	20030818	

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1^{er} jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCEP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux Conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès » et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet (A à L) et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1 200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1 200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs Conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès », celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.